

RAPPEL : selon la sous-section IV de l'article 4412-139 du
Code du travail, la formation des risques liés à l'amiante*

**est obligatoire pour toutes les entreprises
de bâtiment et travaux publics,
salariés et chefs d'entreprises....**

*Cette formation répond à l'obligation réglementaire définie par l'arrêté du 23/02/2012
et le décret du 4 mai 2012 pour intervenir sur des matériaux susceptibles de libérer des
fibres d'amiante.



- Dates : Du 06 au 10 juillet 2015
- Durée : 5 jours
- Organisme de formation : GAZACTION
- Coût : 957.50 HT euros (Prise en charge possible, consulter la CAPEB)
- Public : Artisans, salariés.
- Lieu : Chalon



DEMANDE D'INFORMATION

À retourner au service formation

CAPEB de Saône-et-Loire 5 rue George EASTMAN- BP 10026- 71102 CHALON SUR SAONE Cedex
Fax 03.85.90.97.79

Cachet entreprise

Nom et Prénom du
stagiaire

Statut du stagiaire :

- ☐ Chef d'entreprise
☐ Salarié
☐ Gérant salarié
☐ Conjoint salarié
☐ Conjoint